

Intervention FO DGFIP 84 congrès UD FO 18 mars 2022

Camarades,

Je vous adresse le salut fraternel de la section FO DGFIP 84. Depuis 20 ans, l'administration des Finances publiques subit des contre-réformes qui se traduisent par des abandons de missions, des suppressions de services et d'emplois. Au début des années 2000, elle comptait environ 140000 agents sur l'ensemble du territoire. Il n'en reste plus que 97 500 à l'heure actuelle. En Vaucluse, il y avait plus de 900 agents en 2000 et nous sommes 650 en 2022.

Notre intervention de ce jour est l'occasion d'attirer votre attention sur deux sujets d'actualité dans notre administration. Ils relèvent d'une même politique ultra-libérale qui conduit notre Direction à détricoter le réseau de la DGFIP et à remettre en cause le régime actuel de responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics.

Le premier sujet, le nouveau réseau de proximité (NRP) :

Conçu en 2019, ce projet a régulièrement été présenté par notre administration comme une réponse aux revendications des gilets jaunes de l'hiver 2018-2019. En effet, ces derniers revendiquaient l'accès aux services publics dans les milieux ruraux et dans les banlieues des grandes métropoles nationales. Pour la Direction Générale des Finances Publiques, le NRP consiste à redéployer ses services sur l'ensemble du territoire. En réalité, ce redéploiement correspond à du saupoudrage et il entraîne la suppression de services.

Le NRP repose sur deux logiques qui se complètent et conduisent à la remise en cause de l'existence du réseau de proximité de l'administration fiscale.

La première correspond à une externalisation d'une partie des missions de la DGFIP :

Le paiement en numéraire est désormais proposé aux buralistes. Près de 90 sont agréés en Vaucluse pour exercer une activité qui relève des fonctions régaliennes de l'État. Cela s'appelle la privatisation de l'une des missions historiques de notre administration ! De surcroît, s'ils encaissent l'argent à la place de la DGFIP, les buralistes n'ont aucune compétence pour répondre aux questions des usagers.

Par ailleurs, notre mission d'accueil de premier niveau est confiée aux Espaces France Services. Ces structures doivent délivrer des informations qui peuvent concerner jusqu'à neuf services de l'État ou partenaires de l'État. Autant dire qu'à moins d'y rencontrer SHIVA au guichet, les usagers ne pourront jamais obtenir de renseignements précis sur leurs situations individuelles. A l'heure actuelle, il y a 24 EFS en Vaucluse.

Parallèlement à cette externalisation, une logique de suppressions des services de proximité est mise en œuvre. Dans notre département, elle se traduit, par exemple, par la disparition de 13 trésoreries et la création de quatre nouvelles structures baptisées service de gestion comptable où une industrialisation des tâches est organisée. Ces mesures de concentration sont présentées par notre administration comme un moyen de faire face aux pénuries de personnel dans des services où les agents, submergés, ne parviendraient plus à assurer leur mission de service public. En réalité, elles permettent de fermer les structures de proximité et de préparer les futures suppressions d'effectifs dans ces nouveaux services !

Récemment, le conseil syndical du syndicat national FO DGFIP a rappelé que le NRP n'en est qu'à ses débuts. Il a expliqué au mois de février qu'« Imaginer que ce serait juste un mauvais moment à passer et qu'ensuite le réseau serait stabilisé est illusoire. Pour F.O.-DGFIP, la tendance lourde à

l'oeuvre dans ce processus aboutira inévitablement, si nous ne tentons pas de l'arrêter, à une réduction sans fin des implantations de la DGFIP, y compris de directions locales, devenues des coquilles vides, l'essentiel des missions étant regroupées dans les Directions Régionales des Finances Publiques ou sur des plates formes supra départementales ou inter régionales.

Enfin, le NRP se traduit par la démétropolisation, qui consiste à transférer des services des grandes métropoles françaises vers des villes moyennes. Cette mesure est censée contenter les agents qui pourraient quitter les grandes villes devenues trop chères pour venir travailler dans des communes où le coût de la vie serait plus raisonnable. En Vaucluse, il est prévu de mettre en place un centre de contact téléphonique pour les entreprises en 2024 à Carpentras. Ce centre devrait accueillir 45 à 50 agents mais nous ne connaissons pas encore sa localisation ni qui sera recruté pour y travailler : des agents titulaires ou des contractuels ?

Le deuxième thème : la remise en cause du régime de responsabilité des gestionnaires publics

Comme si le NRP ne suffisait pas, ou plutôt pour le faciliter, le gouvernement envisage de remettre en cause la responsabilité personnelle et pécuniaire (RPP) des comptables. Ce principe existe depuis 200 ans, il est destiné à garantir la rigueur et la diligence du comptable dans sa mission de gestion de l'argent public. Il repose sur l'idée suivante : les comptables publics sont personnellement et pécuniairement responsables du recouvrement des recettes, du paiement des dépenses et de la conservation des fonds et valeurs qui leur sont confiés.

La RPP les conduit à rembourser sur leurs deniers personnels les dépenses irrégulières et les recettes non recouvrées et ce, indépendamment des circonstances. Il s'agit donc d'une responsabilité objective, mise en œuvre indépendamment de toute faute du comptable.

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2022, le gouvernement a proposé une réforme par voie d'ordonnance du régime de la responsabilité financière des gestionnaires publics. Son objectif est de créer un nouveau régime unifié de responsabilité financière à partir de 2023.

Le nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics serait, selon le Ministère de l'Economie, destiné à donner un cadre plus clair à l'ensemble des gestionnaires et des comptables publics.

Il réserverait l'intervention du juge aux cas d'une gravité avérée, ce qui justifierait l'existence d'un régime répressif. Il ne s'agirait pas de faire sanctionner par un juge le non respect des règles formelles mais de permettre aux acteurs de recentrer leur contrôle sur les enjeux réels.

Il confierait aux managers publics la sanction des autres types de fautes.

Ce nouveau système concernerait l'ensemble des gestionnaires publics, qu'ils exercent des fonctions d'ordonnateur ou de comptable, à l'exception des ministres et des élus locaux.

En réalité, cette réforme est menée dans l'urgence et sans débat puisque les échanges à l'Assemblée nationale sur ce sujet pourtant majeur en termes d'organisation financière de l'Etat et des collectivités territoriales ont duré 23 minutes le 12 novembre dernier.

De plus, elle entraîne une judiciarisation à l'américaine du métier de comptable public puisque la responsabilité objective du comptable disparaît au profit d'un système répressif qui sanctionne les

fautes graves ayant généré un préjudice significatif pour la collectivité. En d'autres termes avec ce nouveau système, on ne jugerait plus les comptes mais le comptable !

En ce qui concerne les agents, leur responsabilité peut également être engagée si, par exemple, ils ne détectent pas l'illégalité d'un acte. Ils seront responsables et soumis à une sanction. Pour l'instant, un agent de la DGFIP chargé du recouvrement ou des dépenses engage la responsabilité de son chef. En 2023, si la réforme passe, c'est la sienne qui sera engagée !

Alors que la DGIP tire à boulets rouges sur une RPP qui, soit disant, sclérosait les relations entre ordonnateurs et comptables, on aura des gestionnaires et agents publics de tous grades qui exigeront à chaque opération un ordre écrit du supérieur afin de se protéger !

Vive le syndicalisme libre et indépendant !

Vive Force Ouvrière !